

RÉSUMÉ

1. Depuis le précédent examen de politique commerciale (EPC) de la République de Corée, réalisé en 2016, des fondamentaux économiques relativement forts et des mécanismes de protection solides contre les chocs extérieurs ont permis au pays de préserver sa stabilité macroéconomique et la résilience de son économie tirée par les exportations. La Corée a été en mesure de surmonter relativement bien la pandémie de COVID-19 grâce à un ensemble complet de mesures budgétaires, monétaires, financières et autres. Au cours de la période considérée, la croissance annuelle du PIB a culminé à 3,2% (2017), avant de progressivement retomber à -0,9% (2020) en raison de l'épidémie de COVID-19, soit un recul considérablement moins marqué que dans la plupart des autres économies avancées. Le taux de croissance du PIB pour la période 2016-2020 s'est établi à 2,1%, marquant une nouvelle baisse par rapport aux résultats précédents (2,8% en moyenne en 2012-2015 et 4,4% sur la période 2001-2011). L'évolution de la position de la Corée parmi les économies les plus compétitives du monde s'explique par une croissance variable de la productivité du travail et des facteurs (PTF), mais aussi par des déficiences dans des domaines où des réformes ont été entreprises. Si l'inflation globale est restée inférieure au niveau fixé et a diminué progressivement pour se chiffrer à 0,5% (environ un quart de son niveau record de 2017) en 2020, le taux de chômage a légèrement augmenté (4%) cette même année, traduisant la faiblesse de la création d'emplois dans le secteur privé et l'impact de la pandémie.

2. Au cours de la période considérée, des réformes structurelles commerciales et liées au commerce (concernant par exemple la fiscalité, la politique de la concurrence, le gouvernement d'entreprise et le marché du travail) ont été entreprises. Ces réformes étaient axées, entre autres, sur la création d'emplois, l'aide aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux jeunes entreprises, et la promotion de l'innovation pour stimuler la productivité, ainsi que sur le renforcement des filets de protection sociale et l'augmentation substantielle du salaire minimum. Depuis juin 2016, la Banque de Corée a progressivement réduit son taux directeur à cinq reprises – il est ainsi tombé de 1,25% à un niveau historiquement bas de 0,5% (mai 2020). La réactivité du système de taux de change flottant face aux évolutions de la situation économique a continué de ramener les déséquilibres extérieurs à des niveaux compatibles avec les fondamentaux coréens. Le taux de change nominal s'est déprécié (2019 et 2020) après s'être légèrement apprécié (2016-2018) alors que le taux de change effectif s'est globalement apprécié (sauf en 2018 et 2019), réduisant ainsi la compétitivité internationale de la Corée. Les déséquilibres de l'économie – en particulier la faiblesse de la demande intérieure – ont conduit à d'importants excédents irréguliers de la balance courante, inférieurs à leur niveau de 2016 avec une moyenne à 4,8% du PIB au cours de la période 2016-2020, contre 6% sur la période 2012-2015. Les réserves de change ont enregistré une progression constante en raison de l'amélioration continue de la rentabilité de la gestion des actifs de réserve. La dette extérieure brute a augmenté considérablement – de 42,6% pendant la période 2016-2020 – dans un contexte d'instabilité des marchés financiers, entre autres, due à la pandémie de COVID-19 et à une hausse de l'investissement étranger dans des bons du Trésor coréens, alors qu'elle avait progressé de 3,6% entre 2012 et 2014, avant de reculer de 6,4% en 2015.

3. L'ouverture de la Corée au commerce international et son intégration dans l'économie mondiale ont continué de se traduire par un ratio élevé entre les échanges (exportations plus importations) de biens et de services du pays et son PIB (69,2% en 2020), même s'il a baissé par rapport à 2016. Les tendances du commerce international et de l'investissement étranger direct (IED) témoignent de l'importance continue de la région Asie-Pacifique en tant que principal marché et principal fournisseur d'IED de la Corée. La Chine, les États-Unis, l'Union européenne et le Japon demeurent les principaux partenaires individuels du pays en matière de commerce; en outre, les échanges commerciaux associés aux accords de libre-échange (ALE) et aux accords commerciaux régionaux (ACR) ont continué de progresser régulièrement pendant la période à l'examen. Le régime d'IED a connu d'importants changements pendant la période considérée, notamment: i) des incitations fiscales sous la forme d'impôts locaux et de réductions/d'exonérations de droits d'importation, en plus de la fin des allègements fiscaux accordés aux nouvelles entreprises à capitaux étrangers à partir de 2019; ii) l'élimination des restrictions à l'investissement étranger dans les activités de pêche et les services annexes des transports aériens; et iii) la principale législation, la Loi sur la promotion de l'investissement étranger, modifiée en 2020, permet maintenant d'octroyer des incitations pour le réinvestissement des bénéfices non distribués inutilisés. Le stock d'IED reste cependant assez faible par rapport à celui d'autres pays de l'OCDE.

4. Depuis le précédent EPC, la Corée a continué à promouvoir une économie libre et ouverte, fondée sur les principes du marché. Une étape importante pour le développement des PME a été la

réorganisation, en 2017, de l'Office des petites et moyennes entreprises, qui a été élargi pour devenir le Ministère des PME et des jeunes entreprises. La Corée a poursuivi ses efforts visant à accroître la transparence dans l'administration publique en suivant des stratégies d'administration en ligne et en mettant en œuvre une budgétisation participative au niveau national. Dans le cadre du Plan quinquennal pour l'administration des affaires publiques lancé en 2017, la création d'emplois est considérée comme la priorité absolue de la politique économique. En 2019, un projet en faveur d'une nation innovante et inclusive a été annoncé. Des réformes réglementaires ont été menées pour réduire les obstacles au commerce et à l'investissement grâce à des sas réglementaires, à la désignation de zones spéciales non réglementées et à l'application d'une approche "cost-in, cost-out" lors de l'adoption de nouvelles réglementations.

5. La Corée a continué de participer activement aux travaux de l'OMC. En octobre 2019, elle s'est engagée à ne pas demander à bénéficier du traitement spécial et différencié destiné aux pays en développement dans le cadre des négociations actuelles et futures. Pendant la période considérée, la Corée a été impliquée dans sept différends à l'OMC: quatre en qualité de plaignant et trois en qualité de défendeur. Elle a continué à saisir les occasions liées à l'ouverture des marchés découlant des ACR. Pendant la même période, elle a signé l'Accord relatif au Partenariat économique régional global (RCEP), ainsi que des ACR avec cinq pays d'Amérique centrale (en vigueur depuis le 1^{er} mars 2021), le Royaume-Uni (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021), Israël et l'Indonésie. Ces accords sont venus s'ajouter à la longue liste des ACR déjà conclus avec de grands blocs économiques et de nouveaux marchés émergents (ASEAN, Accord commercial Asie-Pacifique (APTA), l'Association européenne de libre-échange (AELE), l'Australie, le Canada, le Chili, la Chine, la Colombie, les États-Unis, l'Inde, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour, la Turquie, l'Union européenne et le Viet Nam). L'agriculture reste en partie couverte par ces accords, tandis que le riz est exclu de tous les ACR.

6. Depuis l'EPC précédent, la Corée a conservé son objectif général de politique commerciale, qui est resté relativement inchangé même si l'accent a été mis sur les PME et l'innovation. Bien qu'aucune libéralisation unilatérale n'ait été entreprise, il y a eu des évolutions réglementaires ou institutionnelles dans certains domaines, y compris la facilitation des échanges, l'antidumping, le contrôle à l'exportation des biens stratégiques, le rapatriement/la relocalisation des entreprises, les normes, les prescriptions sanitaires et phytosanitaires (SPS), les marchés publics, la politique de la concurrence et les droits de propriété intellectuelle. Les circonstances liées à la COVID-19 ont conduit à mettre en œuvre des mesures temporaires liées au commerce dans certains domaines. Il subsiste quelques mesures qui protègent les producteurs nationaux, notamment les agriculteurs, de la concurrence étrangère.

7. L'application du tarif douanier reste l'un des principaux instruments de politique commerciale de la Corée, procurant des recettes fiscales relativement importantes, bien qu'en baisse. Le tarif douanier de 2021 reste transparent, mais il est assez complexe, comprenant une multitude de taux différents (88 taux *ad valorem* et 41 droits alternatifs), qui présentent souvent des différences minimales et comportent parfois des décimales. Suite à des modifications relatives à la mise en œuvre de l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information et aux modifications apportées à la nomenclature tarifaire (du SH2012 au SH2017), la moyenne des taux NPF appliqués a légèrement reculé, de 14,1% en 2016 à 13,9% en 2021. Cela reste élevé par rapport au niveau des pays de l'OCDE, de sorte qu'il faut des allègements ou des ristournes pour éviter que les droits sur les produits intermédiaires ne se transforment en taxes à l'exportation, ajoutant ainsi à la complexité de la fiscalité douanière. Les crêtes tarifaires *ad valorem*, également inchangées, frappaient essentiellement les produits agricoles (définition de l'OMC); les taux de droits NPF appliqués allaient de zéro à 887,4% (pour le manioc). Comme en 2016, 84,9% des taux restent à 10% ou moins en 2021 (85,2% en 2016); La Corée applique toujours des contingents tarifaires au titre de ses engagements multilatéraux en matière d'accès aux marchés pour les produits agricoles, avec des taux contingentaires allant de zéro à 50% (2021), tandis que les taux hors contingent vont jusqu'à 887,4%; le taux d'utilisation moyen est en baisse, à 58% (2020). D'autres mesures (par exemple des contingents tarifaires "autonomes", des droits liés à l'utilisation et des allègements de droits) réduisent de manière sélective les droits de douane sur les intrants. Les taux consolidés concernent 90,7% des lignes tarifaires coréennes, soit une légère augmentation due au changement de nomenclature; 99,7% des lignes visant des produits agricoles (à l'exclusion des algues et des appâts pour la pêche) et 89,2% des lignes visant des produits non agricoles (définitions de l'OMC) font l'objet de consolidations tarifaires. L'écart de 4,2 points de pourcentage entre les taux NPF moyens consolidés et appliqués confère une certaine imprévisibilité au régime tarifaire et offre aux autorités une marge de manœuvre pour relever les taux appliqués dans la limite des consolidations. La Corée

a continué d'utiliser cet écart pour appliquer des droits NPF plus élevés (ou droits d'ajustement) qualifiés de "droits flexibles" qui, selon les autorités, restent conformes aux consolidations convenues dans le cadre de l'OMC; le nombre de produits visés par des droits flexibles (y compris les droits saisonniers et les droits d'ajustement) est passé de 145 (au niveau des positions à 6 chiffres du SH) en 2016 à 184 en 2021.

8. Les prestations en matière de dédouanement de la Corée restent appréciées au niveau international et sont considérées comme étant à la pointe des meilleures pratiques. Au cours de la période considérée, les faits nouveaux en matière de facilitation des échanges ont inclus la pleine mise en œuvre des engagements découlant de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) et des notifications en matière de transparence, l'élargissement de l'examen électronique à toutes les marchandises importées par des opérateurs économiques agréés, et l'examen des technologies de la chaîne de blocs. Des initiatives de large portée ont été prises en matière de facilitation des échanges pour stopper la propagation de la pandémie de COVID-19 et en atténuer les répercussions, y compris l'accélération du dédouanement, des mesures d'allègement fiscal et l'exploitation de centres d'aide au dédouanement. En ce qui concerne l'évaluation en douane, l'administration douanière a introduit des services en vue de protéger les droits des contribuables afin de les aider pour les questions non réglées par un recours en matière fiscale, et elle a renforcé les programmes coopératifs de lutte contre l'évasion fiscale, en encourageant les entreprises à s'acquitter volontairement de leurs obligations fiscales. Les mesures en faveur des ACR/ALE destinées à aider les entreprises, notamment les PME, à tirer parti des préférences commerciales subordonnées à des règles d'origine diverses et compliquées se sont poursuivies.

9. Pendant la période considérée, les importations de riz sont restées soumises à des droits de douane et la procédure de modification et de rectification de la liste de concessions de la Corée, qui comprend à présent les contingents tarifaires pertinents (taux contingentaire de 5% et taux hors contingent de 513%), a été achevée. Des prescriptions en matière de licences s'appliquent à de nombreuses positions tarifaires et des prohibitions continuent de s'appliquer, surtout à des fins de moralité publique, de santé des personnes, d'hygiène et d'assainissement, de protection des animaux et de préservation des végétaux, de conservation de l'environnement ou de protection des intérêts essentiels de sécurité conformément à la législation nationale ou aux engagements internationaux. Pendant la période considérée, le nombre d'enquêtes antidumping ouvertes est resté relativement stable, mais le nombre de mesures définitives en place a augmenté. La Corée a continué d'imposer des dispositions antidumping visant essentiellement les importations de produits chimiques, de matières plastiques, de contreplaqués et d'acier inoxydable principalement en provenance d'Asie. Des sauvegardes spéciales (SGS) fondées sur les prix prévues par l'Accord de l'OMC sur l'agriculture ont été utilisées pour les racines et la poudre de ginseng, ainsi que pour les produits dérivés du ginseng rouge et le ginseng cultivé en milieu naturel.

10. La Corée a conservé la possibilité de restreindre ou de contrôler l'exportation de certains produits afin de garantir un approvisionnement intérieur suffisant et, éventuellement, de favoriser ainsi la transformation en aval de ces produits. En réponse aux besoins nationaux liés à la pandémie de COVID-19, la Corée a mis en place une prohibition temporaire à l'exportation (entièrement levée le 23 octobre 2020) pour les masques chirurgicaux et sanitaires, les respirateurs filtrants et les filtres obtenus par fusion-soufflage, qui prévoit des restrictions quantitatives liées à l'offre intérieure des articles concernés. Pendant la période à l'examen, aucune restriction quantitative à l'exportation n'était en place pour le riz ou tout autre produit agricole. Des subventions directes à l'exportation ont été maintenues pour réduire les coûts de commercialisation de certains produits agricoles; elles doivent être supprimées d'ici à 2023. Un régime de ristourne subsiste pour les impositions douanières sur les matières premières entrant dans la fabrication de produits d'exportation. Les taxes intérieures indirectes sur les exportations sont remboursées; aucun allègement fiscal n'a été accordé aux nouvelles entreprises à capitaux étrangers implantées dans des zones franches depuis 2019. Les exportateurs continuent de bénéficier du financement, de l'assurance-crédit et des garanties publics, ainsi que des activités de promotion offertes par les institutions publiques.

11. Des mesures impliquant des dons, des avantages fiscaux et des prêts à faible taux d'intérêt ont continué d'être appliquées pour soutenir la production et le commerce de divers produits de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, des industries extractives, des énergies renouvelables, des produits relevant de la quatrième révolution industrielle et du secteur manufacturier, ainsi que pour encourager les PME, l'innovation, la recherche-développement et les activités de protection de l'environnement. Les incitations fiscales auraient dû prendre fin automatiquement, conformément aux clauses d'extinction, mais beaucoup ont été prolongées. Les PME continuent de figurer parmi

les principaux bénéficiaires de ces mesures; elles ont conservé la priorité et bénéficient ainsi d'incitations plus favorables dans la quasi-totalité des domaines stratégiques (c'est-à-dire la dédouanement, les règles d'origine, la promotion des exportations, le financement/l'assurance des exportations, la fiscalité, le financement, les mesures SPS et les marchés publics), ainsi que dans le cadre de la réponse à la COVID-19, qui prévoit des réductions des impôts directs et indirects pour certaines catégories de contribuables. En outre, l'initiative de 2020 baptisée "New Deal coréen" doit favoriser la création d'emplois et le renforcement de la compétitivité du secteur manufacturier en augmentant l'investissement public dans les infrastructures numériques et celles liées à l'énergie verte. L'agriculture a continué à bénéficier d'un important soutien financier. Le soutien de l'État à l'IED dans le cadre de zones d'investissement étranger, de zones franches à vocation exportatrice et de zones franches économiques est maintenu. Les avantages fiscaux et non fiscaux visant à rapatrier les entreprises coréennes ont été étendus pour s'appliquer aux entreprises de services informatiques et aux entreprises de services d'information et de communication; les compensations ou les aides à l'ajustement destinées aux agriculteurs et aux entreprises manufacturières qui subissent les effets défavorables d'un accord bilatéral de libre-échange restent en vigueur.

12. Pendant la période considérée, des initiatives réglementaires et autres ont été entreprises pour, notamment, améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des médicaments et pour aligner les normes nationales sur les normes internationales. Le nombre des normes industrielles coréennes a légèrement augmenté pendant cette période, mais la part réelle des normes adoptées dans des règlements techniques obligatoires n'est pas connue; la part des normes harmonisées avec les normes internationales reste quasiment inchangée. Le contrôle des dangers liés aux produits alimentaires importés a été renforcé, avec l'exigence de certification HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques), qui a aussi été élargie tandis que le processus de certification a été unifié. En 2019, la Corée a pleinement appliqué son système de liste positive pour tous les pesticides présents dans les produits agricoles, sauf pour ceux dont les limites maximales de résidus ont été fixées au niveau national. Un système de dédouanement rapide pour les importations planifiées a été mis en place en 2019 pour les opérateurs commerciaux fiables qui importent des produits alimentaires depuis longtemps.

13. L'intervention de l'État; notamment dans l'agriculture, les industries extractives, le secteur de l'énergie, le secteur des finances et les transports se maintient. Aucun effort majeur de privatisation n'a été entrepris pendant la période à l'examen; dans le même temps, le niveau de participation de l'État dans plusieurs entités a augmenté pour différentes raisons. Le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales (MAFRA) reste l'entité unique chargée de la totalité des importations de riz dans les limites du contingent tarifaire, et l'entreprise Korea Agro-Fisheries and Food Trade Corporation, appartenant à l'État, des importations de quelques autres produits agricoles; leurs activités ont permis d'appliquer d'importantes majorations ou minorations de prix, selon le produit. Des modifications ont été apportées à la principale législation relative aux marchés publics dans des domaines comme les marchés, la qualification et la conciliation; la part relativement faible des achats à l'étranger est restée assez stable pendant la période à l'examen. Bien qu'aucun programme de préférences en matière de prix ne soit appliqué, l'attribution des marchés publics semble encore être utilisée comme un instrument de politique pour encourager les PME, les entreprises défavorisées (entreprises dirigées par des femmes ou des personnes handicapées), le développement régional et les achats verts. La plupart des marchés publics sont toujours décentralisés.

14. Au cours de la période considérée, plusieurs modifications législatives ont été apportées à la politique de la concurrence car elles étaient nécessaires pour parvenir à créer une économie équitable et promouvoir l'innovation et la concurrence à l'ère de la quatrième révolution industrielle, y compris la révision complète de la Loi sur la réglementation des monopoles et les pratiques commerciales loyales. Une interdiction des nouvelles participations croisées (c'est-à-dire les participations circulaires postérieures à 2014) entre filiales de grands conglomérats commerciaux, familiaux pour beaucoup (chaebols), a permis de les réduire, mais son incidence sur la prévention de la concentration du marché n'est toujours pas connue. Les grandes entreprises et les PME ont continué à être encouragées à signer d'elles-mêmes des accords de commerce équitable et de croissance partagée. Les prix demeurent soumis à un contrôle dans certains secteurs. La protection des consommateurs a été améliorée par le renforcement de la transparence et de l'application de la loi s'agissant de produits et de domaines touchant de près les consommateurs, comme les produits de première nécessité et le commerce électronique.

15. Le régime de droits de propriété intellectuelle de la Corée a continué d'évoluer rapidement en réponse aux progrès technologiques et pour atteindre des objectifs de politique publique. La législation a été renforcée, y compris en ce qui concerne les sanctions, pour mieux protéger les détenteurs de droits dans plusieurs domaines; en réponse aux défis posés par la COVID-19, les délais applicables en vertu de certains textes législatifs sur la propriété industrielle ont été prolongés et des mesures ont été annoncées pour lutter contre la distribution sur Internet de produits de contrefaçon, un phénomène qui se développe rapidement.

16. L'agriculture représente une petite part du PIB (2% en 2020) et 5,4% de l'emploi total. Densément peuplée et pauvre en terres agricoles, la Corée est un importateur net de produits alimentaires. Le gouvernement recourt à un vaste éventail d'instruments d'intervention aux frontières comme à l'intérieur du pays afin de faciliter le développement et d'améliorer le bien-être dans les régions rurales. Les objectifs stratégiques incluent aussi l'auto-provisionnement pour les produits alimentaires et les produits de base, et les objectifs pour le riz, l'orge, les céréales, les produits de l'élevage et les produits fourragers ont été maintenus. À la frontière, on continue d'appliquer des crêtes tarifaires et la protection tarifaire NPF moyenne appliquée pour les produits agricoles est toujours bien plus élevée que pour les produits non agricoles. Des SGS ont visé certaines importations de produits du ginseng. Une autorisation d'exportation est exigée pour les graines de ginseng et les animaux. Les exportations ont continué à bénéficier de subventions. À cause du soutien interne à la production agricole et des mesures en faveur du commerce, les consommateurs coréens ont continué à acquitter des prix bien plus élevés qu'ailleurs dans le monde. Des instruments de politique fiscale et autre, y compris sous la forme de redevances nulles ou de faible montant pour l'eau d'irrigation, ainsi que le subventionnement croisé des tarifs de l'électricité, restent en place. L'investissement étranger est interdit dans la culture du riz. Les productions agricole et aquacole durables sont encouragées grâce à des versements directs en faveur des exploitations certifiées et à une hausse de la part des fournitures pour les fermes aquacoles intelligentes.

17. La production halieutique de la Corée est de plus en plus tirée par la production aquacole dans les zones maritimes d'eaux peu profondes, alors que les ressources halieutiques dans les eaux lointaines et adjacentes continuent de s'amenuiser. Les restrictions à l'IED concernant la pêche ont été levées en 2016, et la protection à la frontière se présente principalement sous la forme de droits de douane et de droits d'ajustement. Le gouvernement continue de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et il accorde un soutien interne en faveur du désarmement des navires et de la gestion des ressources halieutiques. Il continue en outre de promouvoir le développement d'une pêche et d'une production aquacole durables.

18. Le secteur minier représente une part très faible du PIB et la Corée, un pays gros consommateur d'énergie, est fortement tributaire de l'énergie importée, en particulier des combustibles fossiles. En raison de cette forte dépendance, elle a axé sa politique énergétique sur la sécurité de l'approvisionnement. Récemment, le gouvernement s'est engagé à promouvoir la transition énergétique en portant la part d'électricité renouvelable à 20% en 2030 et à 30%-35% en 2040, et en supprimant progressivement le charbon et le nucléaire du bouquet énergétique. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a abaissé la taxe à la consommation et la surtaxe à l'importation de gaz naturel liquéfié, tout en relevant la taxe sur le charbon; il a aussi renforcé la décarbonisation dans tous les secteurs liés à l'énergie, conformément à son New Deal vert. Diverses mesures, dont le soutien financier et technique et le crédit d'impôt, continuent à s'appliquer pour soutenir le secteur. L'investissement étranger dans le transport et la distribution d'électricité est plafonné à 50% et l'actionnaire principal doit être coréen. Les sociétés publiques conservent un rôle majeur dans le secteur énergétique et les prix sont souvent réglementés (charbon et électricité).

19. Le secteur manufacturier est une activité importante fortement tournée vers l'exportation (27,2% du PIB en 2020, 91,4% des exportations totales de marchandises en 2020). La Corée est l'un des principaux pôles dans le domaine des réseaux internationaux de production manufacturière. Le secteur reste dominé par de vastes conglomérats, mais il existe un écart de productivité important entre les grandes entreprises et les PME. Les mesures à la frontière se limitent aux droits de douane, aux droits d'ajustement et aux contingents tarifaires autonomes, tandis que plusieurs mesures fiscales et d'autres incitations sont encore appliquées pour atteindre des objectifs de politique. En général, l'investissement étranger dans les activités de fabrication est autorisé. Certaines mesures sectorielles visent à promouvoir l'achat de véhicules respectueux de l'environnement et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), et à faire respecter les prescriptions environnementales établies par les organisations internationales dans le secteur de la construction

navale. Conformément au New Deal coréen, les TIC ont été mises en avant comme un instrument de politique important pour faciliter le développement de divers secteurs et atteindre des objectifs en matière de protection de l'environnement. Par conséquent, les investissements publics; notamment dans les fermes aquacoles intelligentes, les infrastructures numériques et les infrastructures liées à l'énergie verte, et les systèmes de transport intelligents, ont augmenté.

20. La contribution des services au PIB a légèrement augmenté pendant la période à l'examen, passant de 60,5% en 2016 à 62,3% en 2020. La productivité du travail, en particulier celle des services traditionnels (comme le commerce de gros et de détail, le transport et l'hébergement) est inférieure à celle du secteur manufacturier. La Corée a pris des engagements plus étendus que ceux prévus dans l'AGCS en signant certains ACR. Le gouvernement prévoit d'augmenter les subventions en faveur de certaines activités de services (comme le transport et le tourisme). En outre, des subventions ont été octroyées à divers secteurs de services pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19.

21. Le secteur des services financiers a maintenu sa solide croissance pendant la période considérée et, grâce à l'appui du gouvernement, il a réussi à relever les défis posés par la pandémie de COVID-19. Plusieurs textes législatifs ont été révisés en vue de déréglementer certains services financiers, y compris ceux sur le financement lié à l'investissement en ligne, la surveillance des transactions financières électroniques, la confidentialité des données pour les établissements financiers et les opérateurs de technologie financière (fintech), la protection des consommateurs de produits financiers et la cybersécurité. Les banques étrangères mènent des activités par le biais de filiales, de succursales et de bureaux de représentation constitués en société dans le pays, tandis qu'il n'existe aucune restriction à la participation étrangère dans les compagnies d'assurance.

22. La Corée est bien classée au niveau international dans le domaine des services d'information et de communication. La large bande fixe a été désignée service universel en 2020. Le secteur des télécommunications reste relativement concentré: trois entreprises dominent le secteur de la téléphonie fixe, et trois autres dominent celui des services de téléphonie mobile; aucune d'elles n'appartient à l'État. L'investissement étranger dans les services faisant appel à des installations est plafonné à 49%, tandis que les services à valeur ajoutée sont totalement ouverts aux capitaux étrangers. Plusieurs services postaux (y compris pour le courrier de moins de 350 grammes et les colis de moins de 2 kg) sont réservés à la Korea Post, qui appartient à l'État. Les services postaux ont stagné, pendant que les services de courrier ont progressé rapidement.

23. Le transport international de fret s'effectue principalement par voie maritime, tandis que le transport de passagers s'effectue principalement par voie aérienne. En 2017, un plan quinquennal a été lancé pour restructurer le secteur des transports maritimes grâce, notamment, à la construction de davantage de porte-conteneurs de très grande taille et de navires écologiques, et à la facilitation de la transition écologique des navires. En outre, des mesures ont été adoptées pour réduire la pollution marine et développer la sécurité maritime et la cybersécurité. Le secteur maritime peut toujours bénéficier d'incitations fiscales et un fonds de sauvetage a été mis en place pour aider les affréteurs à gérer les difficultés découlant de la pandémie. La participation étrangère au capital des exploitants de lignes aériennes coréennes est limitée à moins de 50% et les propriétaires étrangers doivent immatriculer leurs aéronefs en Corée. Le cabotage aérien et terrestre n'est pas autorisé, bien qu'il existe certaines exceptions pour le transport maritime.

24. Les secteurs de la distribution et du tourisme se sont fortement contractés en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Le cadre réglementaire et les restrictions en matière d'IED applicables aux services de distribution n'ont pas été modifiés. Grâce au taux très élevé de pénétration d'Internet dans le pays, le commerce électronique se développe rapidement et, du fait de la COVID-19, il a enregistré sa plus forte croissance en 2020, reflétant l'évolution des modes de consommation. En 2017, le gouvernement a assoupli les règles relatives aux visas et il a intégré davantage de contenu culturel dans les programmes d'excursion pour aider le secteur du tourisme à surmonter son déficit commercial. Dans le cadre de la Stratégie 2020 pour le tourisme, des instruments d'intervention ont été définis pour remédier aux difficultés rencontrées par ce secteur. Le niveau de soutien financier au secteur du tourisme a été relevé et l'utilisation de plates-formes en ligne a été favorisée pour améliorer la commercialisation numérique des services de tourisme.

25. La croissance économique de la Corée devrait progressivement accélérer en 2021, bien que les incertitudes entourant les perspectives et reflétant les risques externes et internes liés à la COVID-19 restent élevées. Malgré le succès considérable de ses mécanismes de protection existants

et de ses mesures de lutte contre la pandémie, l'économie reste vulnérable aux chocs extérieurs tels qu'un ralentissement persistant des échanges internationaux, la montée du protectionnisme, le recul du multilatéralisme, les tensions géopolitiques et/ou une croissance mondiale plus faible que prévue, notamment en raison de la forte dépendance de la Corée vis-à-vis des exportations de produits manufacturés fabriqués en grande partie par quelques grands conglomérats. La prospérité future et la croissance durable dépendraient de la mise en œuvre, par le gouvernement, de réformes structurelles visant à accroître la productivité totale des facteurs; à promouvoir une croissance équilibrée, tirée par le secteur privé; à promouvoir une concurrence loyale entre les grandes entreprises et les plus petites entreprises; à encourager l'innovation, en particulier dans les PME; et à réduire les contraintes réglementaires pesant sur les entreprises, surtout dans le secteur des services. Ces réformes et celles qui les accompagneront, y compris les réformes fiscales, les privatisations et la poursuite des réformes réglementaires, conférerait à l'économie coréenne une plus grande souplesse qui lui permettrait de faire face à une concurrence extérieure croissante, et ainsi de poursuivre ses vastes objectifs économiques et de protection sociale, notamment en vue de rendre la croissance inclusive et de réduire les écarts de richesse.